



## Commission du développement des territoires

2223 - Développement local urbain : CUS

### Révision à mi-parcours du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise (CTAS) 2009-2014

Rapport n° CG/2012/28

**Service Chef de file :**

Service développement local et urbain - Cellule politiques urbaines

**Service(s) associé(s) :**

Résumé :

La méthodologie actuelle de suivi financier des contrats de territoire, adoptée par l'assemblée plénière le 26 octobre 2009, prévoit la réalisation d'une révision des contrats à mi-parcours qui comporte un bilan financier de l'exécution ainsi qu'une actualisation de la programmation des opérations inscrites au contrat pour la période restant à couvrir, à savoir 2012-2014.

L'assemblée plénière du Conseil Général est appelée à valider la révision à mi-course du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise 2009-2014.

#### Introduction

Le Contrat de Territoire de l'Agglomération Strasbourgeoise signé le 1<sup>er</sup> avril 2010 a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2014. L'économie générale de ce contrat hors norme est d'abord rappelée **(1)**.

La démarche de révision à mi-parcours du contrat comporte une première phase de bilan d'exécution de la période 2009-2011 **(2)**.

La phase suivante de négociation a abouti à une nouvelle programmation des projets qu'il est proposé à l'assemblée départementale de soutenir sur la période 2012-2014 **(3)**.

#### 1 – Rappel de l'économie générale du contrat de territoire 2009-2014

Le contrat de territoire est l'aboutissement d'une vision partagée des enjeux du développement de l'agglomération. Il rassemble dans un seul document l'ensemble des aides à l'investissement et des interventions du Département au bénéfice des 28 communes, de la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) et des grands opérateurs sur une durée de six années. Avec un **engagement de 384 M€ pour 442 dossiers sur la période 2009 à 2014**, le Conseil Général a voulu porter son effort à hauteur des enjeux urbains et en particulier des charges de centralité de l'agglomération.

Si le contrat comporte un soutien classique aux projets locaux des 28 communes (volet 1) et à certains projets structurants de la ville de Strasbourg et de la CUS (volet 2), **un volet propre au CTAS est institué : le volet métropolitain**. Il valorise le soutien départemental aux projets dont le rayonnement est à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération, voire au-delà. Il apporte donc une réponse adaptée aux enjeux du développement métropolitain du territoire de la CUS et du rôle européen de Strasbourg. Les subventions départementales au titre de ce volet avaient été estimées à un total de **207,3 M€**.

Quant au volet 3, celui de la maîtrise d'ouvrage départementale, il affiche un engagement départemental prévisionnel de 86,7 M€ sur la période 2009-2014.

<b>Volets</b>	<b>Montant en euros</b>
- Volet 1 – Projets communaux	33 873 642
- Volet 2 – Priorités partagées	25 644 087
- Volet métropolitain	207 337 910
- Volet 3 – Maîtrise d’ouvrage départementale	86 723 333
<b>Sous-total CTAS</b>	<b>353 578 972</b>
- Avances remboursables zones d’activités économiques	31 104 649
<b>TOTAL GENERAL CTAS</b>	<b>384 683 621</b>

## 2 – Bilan de l’exécution du contrat pour la période 2009-2011 par volet et thématique

Le bilan financier réalisé au 31/12/2011, donne une répartition par volets et maîtres d’ouvrage des aides du Conseil Général au territoire de la CUS telle que présentée dans le tableau de synthèse ci-dessous :

<b>Volets</b>	<b>Volet</b>	<b>Volet 2</b>	<b>Volet 1</b>	<b>Volet 1</b>	<b>Ensemble</b>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Métropolitain</b>		<b>Strasbourg</b>	<b>27 autres communes</b>	<b>des volets</b>
<b>Communauté urbaine de Strasbourg</b>	3 680 000	1 524 929			5 204 929
<b>ville de Strasbourg</b>	250 000	5 124 243	3 689 615		9 063 859
<b>27 autres communes</b>				5 654 514	5 654 514
<b>TOTAUX</b>	<b>3 930 000</b>	<b>6 649 173</b>	<b>3 689 615</b>	<b>5 654 514</b>	<b>19 923 302</b>
<b>Autres maîtres d'ouvrage</b>	56 566 955				56 566 955
<b>TOTAUX</b>	<b>60 496 955</b>	<b>6 649 173</b>	<b>3 689 615</b>	<b>5 654 514</b>	<b>76 490 257</b>
<b>Taux de réalisation</b>	29%	26%	39%	23%	29%

[Nota sur le volet métropolitain : le taux de 29% cumule le taux de réalisation de la ville/CUS (soit 9%) et celui des autres maîtres d'ouvrage (35%).].

Le taux de réalisation pour les aides aux collectivités territoriales est de 9 % pour les aides à la ville de Strasbourg et à la C.U.S au titre du volet métropolitain, de 26 % pour les aides à la ville de Strasbourg et à la CUS au titre du volet 2 (priorités partagées), de 39 % pour les aides à la ville de Strasbourg et de 23 % pour les autres communes au titre du volet 1. Les aides aux projets de proximité ont donc connu un meilleur taux de réalisation que les projets d’envergure dont la gestation est plus longue. Globalement le taux d’exécution des aides aux collectivités est de 19 % ce qui correspond à un montant engagé de subventions de 19 923 302 €.

Si l’on ajoute à ce montant le soutien volontariste du Conseil Général aux projets majeurs et de rayonnement métropolitain portés par d’autres maîtres d’ouvrage (taux de réalisation de 35%), l’on obtient un montant total de crédits engagés de 76 490 257 €, ce qui donne un taux d’exécution de 29% pour l’ensemble des volets.

La répartition des aides entre les thématiques fait ressortir un volume de soutien important à l’habitat (23,09 M€) ainsi qu’à l’enseignement supérieur et la recherche (21,2 M€).

Les opérations de proximité portées principalement par les communes ont été également fortement soutenues. Il en va ainsi de la petite enfance (1,8 M€), des travaux dans les écoles publiques (3,5 M€) ou encore de la construction d’équipements sportifs (5,1 M€).

Maîtrise d'ouvrage Thématiques	Autres maîtres d'ouvrage		Maîtrise d'ouvrage ville et CUS		27 autres Communes	Ensemble des collectivités
	Volet Métropolitain		Volet 2	Volet 1	Volet 1	
Développement économique	1 600 000		1 381 590		111 900	<b>3 093 490</b>
Enseignement supérieur et recherche	21 152 205					<b>21 152 205</b>
Environnement			175 519		76 397	<b>251 915</b>
Réseau routier	744 000	3 680 000	393 339		72 909	<b>4 890 248</b>
Transports	9 980 750					<b>9 980 750</b>
Circulations douces						<b>0</b>
Accompagnement social sur le territoire			483 000			<b>483 000</b>
Petite enfance			835 117	265 000	705 372	<b>1 805 489</b>
Habitat	23 090 000					<b>23 090 000</b>
Education		250 000	552 957	2 207 498	443 950	<b>3 454 405</b>
Développement culturel et patrimoine			731 113		783 487	<b>1 514 600</b>
Lecture publique			205 920		245 685	<b>451 605</b>
Equipements sportifs			1 890 618			<b>5 105 432</b>
Equipements socio-éducatifs				398 899	3 214 815	<b>398 899</b>
Autres équipements				818 218		<b>818 218</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>56 566 955</b>	<b>3 930 000</b>	<b>6 649 173</b>	<b>3 689 615</b>	<b>5 654 514</b>	<b>76 490 257</b>

### 3 – Nouvelle programmation 2012-2014

La mise à jour de la programmation portant sur les années 2012-2014 **des projets portés par les 27 communes hors Strasbourg** s'est déroulée entre l'automne 2011 et la fin du printemps 2012.

Le dialogue a été constant entre les services départementaux et communaux dans le but d'affiner le détail des projets et d'ajuster le montant de l'aide départementale issu de l'application du guide des aides. A mi-mandat, la visibilité sur les projets est bien meilleure, notamment sur les opérations plus importantes pour lesquelles des études ont été menées pendant la première partie des mandats municipaux.

A l'issue des discussions, le montant des crédits départementaux pouvant être engagé sur la période 2012-2014 en faveur des 27 communes hors Strasbourg est de 18 389 108 €. En ajoutant le montant déjà engagé sur la période 2009-2011, l'enveloppe d'aide pour ces communes reste stable, autour de 24 M€ sur les 6 ans du contrat.

La mise à jour de la programmation portant sur les années 2012-2014 **des projets portés par la ville de Strasbourg et la CUS** s'est déroulée en plusieurs temps :

- Année 2011 : mise à jour des conventions de rénovation urbaine et du CPER par avenants et négociation entre partenaires locaux (Etat, Région Alsace, Département, ville de Strasbourg et CUS) des projets et de leur financement à inscrire au contrat triennal "Strasbourg capitale européenne" 2012-2014 ;

- Fin 2011-début 2012 : compte-tenu du bilan d'exécution 2009-2011, détermination du solde de crédits à redéployer et de son affectation à de nouvelles opérations.

**L'effort important consenti initialement par le Conseil Général pour prendre en compte les charges de centralité de Strasbourg au titre du volet métropolitain s'est heurté à l'abandon de projets majeurs comme celui de la mise aux normes UEFA du stade de la Meinau (11 M€ d'aides départementales), de la première tranche de la nouvelle piscine (0,74 M€ d'aides), ou encore de la liaison Ostwald-Illkirch-Graffenstaden (3,7 M€ d'aides).**

Après la forte ambition initiale qui portait sur la réalisation de projets majeurs, la ville de Strasbourg et la CUS ont demandé la substitution à ces projets d'un nombre important d'opérations. Le solde à redéployer de 15 348 110 € est ainsi affecté à 28 opérations (cf. tableau en annexe « *Redéploiement des reliquats* »).

Par ailleurs, le Conseil Général a demandé l'inscription de projets de proximité dont la réalisation a été estimée prioritaire compte-tenu des besoins exprimés par les habitants et les associations locales. Si toutes les propositions faites n'ont pas été retenues par la ville et la C.U.S., la négociation portée par le Conseil Général a permis d'obtenir l'inscription au contrat des projets suivants :

- ✓ études et construction des vestiaires de l'AS Electricité Meinau ;
- ✓ études et première tranche de la construction du CMS de la Robertsau ;
- ✓ liaison cyclable pont Pflimlin – site des 7 écluses au plan d'eau de Plobsheim, qui contribuera au développement du site du Tournant du Rhin ;
- ✓ liaison cyclable Eckwersheim - collège de Vendenheim ;
- ✓ contribution financière de la CUS aux travaux du Département pour la restauration de la prise d'eau du canal vers le Muhlbach, à Koenigshoffen, pour un montant de 40 000 €.

- Printemps 2012 : finalisation des annexes 2012-2014 incluant également les aides aux autres communes et autres maîtres d'ouvrage et dont les montants actualisés sont désormais les suivants (cf. annexes financières) :

<b>Maîtrise d'ouvrage /Volets</b>	<b>Volet Métropolitain</b>	<b>Volet 2</b>	<b>Volet 1</b>	<b>Ensemble des volets</b>
<b>C.U.S.</b>	19 331 222	16 033 445		<b>35 364 667</b>
<b>ville de Strasbourg</b>	7 453 000	10 346 617	5 752 442	<b>23 552 059</b>
<b>27 autres communes</b>			18 389 109	<b>18 389 109</b>
<b>Autres maîtres d'ouvrage</b>	98 004 000			<b>98 004 000</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>124 788 222</b>	<b>26 380 062</b>	<b>24 141 551</b>	<b>175 309 835</b>

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission du développement des territoires, le Conseil Général :*

- *Accepte la demande de la ville et de la communauté urbaine de Strasbourg d'abandon de projets majeurs inscrits au volet métropolitain du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise (CTAS) 2009-2014, et de transfert des crédits libérés sur des opérations courantes des volets 1 et 2 ;*
- *Approuve la nouvelle programmation établie lors de la révision à mi-parcours du CTAS, concernant la période 2012-2014 et détaillée dans les annexes ci-jointes ;*
- *Décide de déléguer à la commission permanente du Conseil Général les éventuels ajustements financiers du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise ;*
- *Rappelle que conformément aux conditions de mise en œuvre du présent contrat, toute opération inscrite à un contrat de territoire doit faire l'objet d'un dépôt de dossier par le maître d'ouvrage concerné en vue d'une instruction et d'un passage en commission permanente du Conseil Général.*

Strasbourg, le 31/05/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL